

Mission de Coordination Interministérielle
Ingénierie Territoriale

Grenoble, le **29 JUIL. 2022**

Le préfet
à
Monsieur Dabbene et
Monsieur Reynier
représentants de la société LEX-AEQUO
22 place de la Halle
38260 La Côte-Saint-André

Objet : Devenir du site des Ecouges et du village Olympique à Autrans-Méaudre en Vercors.

La reconquête du site des Ecouges et du village Olympique à Autrans-Méaudre en Vercors mérite une attention particulière compte tenu des potentialités qu'il offre en termes de développement urbain pour la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

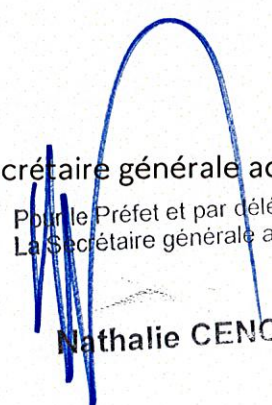
Comme vous l'évoquez dans votre courrier du mois de juin, le ré-aménagement de ce site est complexe et nécessite des investissements conséquents notamment pour traiter la présence d'amiante, et organiser sa mutation en quartier vivant toute l'année. L'accueil possible de nombreux nouveaux habitants sur le site exige une réflexion globale préalable afin d'anticiper les démarches à mener pour s'assurer de la meilleure insertion de ce nouveau quartier dans le tissu urbain actuel. Il s'agit notamment de répondre aux besoins réels locaux en terme de logements et de services et d'organiser les accès (mode doux) vers le centre-ville et ses services.

Aussi, la commune, soucieuse du développement harmonieux de son territoire, a sollicité l'Agence Nationale de la Cohésion de Territoires pour être accompagnée dans cette réflexion globale. Mes services participent également à ce travail préalable à l'aménagement du site.

Je tenais à vous informer de cette démarche.

La Secrétaire générale adjointe,

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire générale adjointe


Nathalie CENCIC